



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 13 Numéro 2 Juin 2021

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Bonjour aux Aigloises et aux Aiglois,

Enfin, nous pourrons recevoir nos ami(e)s à la maison. Quelle bonne nouvelle ! Les contacts humains c'est une chose indispensable à un bon équilibre mental. Finalement, nous revenons à une vie plus normale.

Le 25 juin est la date où plusieurs restrictions seront levées. Nous en profitons pour inviter toute la population à un grand Feux d'artifice à la plage municipale à 21 h.

Comme deuxième invitation à toute la population, nous ferons, en compagnie de l'Organisme des Monts Notre-Dame, l'inauguration de notre halte routière, le 28 juin à 14 h donc Bienvenue à tous.

Un petit mot de vos employés municipaux. Comme vous savez, probablement déjà, M. Yves Caron a été nommé contremaître municipal. Cependant, M. David Lévesque a quitté le poste de préposé aux travaux publics de la municipalité, pour un nouveau défi. Je veux en profiter pour le remercier pour son travail et lui souhaitez « Bonne Chance » dans ses nouvelles fonctions.

Pour combler le poste de préposé aux travaux publics, nous avons engagé Mme Maryse Nadeau qui débutera avec nous sous peu.

Concernant nos employés de bureau, Mme Nadia Castonguay se rétablit doucement de soucis de santé : « Nadia, prends soin de toi et prends le temps de bien te rétablir ».

Nous avons engagé à temps partiel, une jeune femme qui a une formation en administration Mme Alyson Lavoie de Lac-des-Aigles. Cette nouvelle employée complètera très bien l'équipe tout en permettant à Francine et Nadia d'accompagner Alyson. Aujourd'hui, Francine, fête ses 25 ans de loyaux services donc il est important de se préparer à son départ à la retraite.



Prochaines parutions du Bulletin

- Automne 2021
- Hiver 2021
- Printemps 2022
- Été 2021

Date limite de remise des articles

- 12 mars 2021
- 12 juin 2021
- 10 septembre 2021
- 11 décembre 2021
-

Table des matières

Mot du maire	1-2
Appel d'offres – Tracteur . . .	3
Rappel – Lingettes humides.	3
Faits saillants 2020	4-5
Informations municipales. . .	6-9
Élections municipales	10
Vote par correspondance ..	11
Jeux d'eau – Règles	11
Info-Biblio	12-13
BBQ en toute sécurité	14
Berce du Caucase	15
Conseils de prévention	16
Empreinte bleue	17
Concours MURALE	18-19
Sécurité à vélo - Sûreté.	20
Besoin de transport	21-22
Parc Natur'Ailes	23
Événements à venir	23
Horaires	23
Conseil municipal	24

Suite page suivante

MOT DU MAIRE (SUITE)

Voici un bref suivi sur les projets actifs à la municipalité.

OUI, finalement nos jeux d'eau devraient être opérationnels à la fin juin. (Voir les règles à respecter pour l'utilisation des jeux d'eau au bas de la page 11 de ce Bulletin).

Notre architecte nous a remis les plans pour rénover le centre des Loisirs Diane Roy qui a été construit en 1975. Avec ces documents en mains, nous ferons une demande de subvention sous peu pour nous aider à payer cette rénovation.

Présentement nous sommes en soumission pour nous équiper d'un Tracteur municipal adapté pour plusieurs tâches : souffleur à trottoirs, balai à trottoirs, épandeur de sel pour nos trottoirs, tondeuse de 6 pieds ainsi que plusieurs autres options possibles.

Si vous avez envisagé de démarrer une RSG (Ressource de garde en milieu familial), c'est le temps, les étoiles sont alignées. Tous les organismes suivants offrent présentement des aides, soit techniques ou financières très intéressantes (MRC, SADC, Desjardins, Municipalité, CPE). Venez rencontrer la municipalité et nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans votre projet.

Pour ce qui est de notre Corporation de développement du lac, le projet de terrain de villégiature au nord du lac avance bien. C'est un projet qui nécessite plusieurs autorisations de différents ministères.

Pour le projet de l'église, la Corporation recevra sous peu le plan d'affaires ce qui permettra d'analyser les subventions possibles.

Nous devrions avoir des annonces sous peu pour internet haute vitesse pour notre municipalité. Pour l'accès au réseau cellulaire ce sera à suivre.

En terminant, il y a eu plusieurs maisons vendues récemment, ce qui nous apporte de nouveaux résidents à qui nous souhaitons la Bienvenue.

À la municipalité nous recevons des demandes pour des maisons à vendre, des terrains à vendre ou des appartements à louer. Il se peut que vous ayez quelque chose à vendre et que nous ne soyons pas au courant, donc SVP informez-nous des opportunités possibles.

Bon été à toutes et à tous.

Pierre Bossé
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles
AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES TRACTEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

La municipalité de Lac-des-Aigles, située dans la MRC de Témiscouata, requiert des soumissions pour la fourniture d'un TRACTEUR MUNICIPAL.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SÉAO.

Les soumissions sous enveloppe scellée portant la mention « Soumission – TRACTEUR MUNICIPAL » comprenant entre autres, le DEVIS TECHNIQUE paraphé à chaque page, les instructions aux soumissionnaires incluant le formulaire de soumission et l'Annexe 2 du Règlement de gestion contractuelle signé, seront reçues au bureau municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 tél. : (418) 779-2300 **avant 10 h, heure locale, Mercredi, le 4 août 2021**. Elles seront ouvertes publiquement au bureau municipal, située au 73, rue Principale, immédiatement après l'heure limite.

Par la suite à une séance du conseil une résolution sera adoptée concernant ce projet.

La municipalité de Lac-des-Aigles se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Francine Beaulieu, directrice générale au (418) 779-2300 Poste 24 ou lui acheminer un courriel pour toutes questions relatives au présent appel d'offres à info@lacadesaigles.ca.

DONNÉ à Lac-des-Aigles ce dixième jour du mois de juin deux mil vingt et un.

Francine Beaulieu, directrice générale

RAPPEL À TOUTE LA POPULATION

Les lingettes jetées dans la toilette coûtent des millions aux municipalités

Chaque année, les municipalités dépensent des millions de dollars pour régler des problèmes liés à la présence de lingettes humides dans les égouts.

Les ventes de lingettes désinfectantes ont explosé au cours des derniers mois et leur emballage n'indique pas si elles sont jetables dans les toilettes ou pas. Les lingettes humides, ne se désintègrent pas comme du papier de toilette lorsque l'on tire la chasse d'eau.

Dans les égouts, les lingettes se lient à des matières grasses pour créer des masses dures pouvant bloquer les égouts.

La municipalité de Lac-des-Aigles demande à toute la population d'être vigilant et de ne pas jeter des lingettes humides dans les toilettes, même celles identifiées comme jetables.



MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES
FAITS SAILLANTS 2020
Document déposé le 9 juin 2021 par le maire M. Pierre Bossé

La Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 7 avril 2021.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 24 919.88 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 271 210.64 \$
SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 17 866.00 \$
MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 42 602.16 \$

L'endettement net à long terme de la municipalité est de 188 309 \$ (Début 2021) pour le camion 10 roues, endettement qui prend fin en juillet 2021 et emprunt pour nouvel unité d'urgence.

Taux global de taxation 2020 :

Taux de taxe foncière à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, matières résiduelles, recyclage et vidanges des fosses septiques : Taux inchangés en 2020

Revenus supérieurs au budget 2020 : Revenus de Droits de mutation 10 087 \$, Transfert sécurité civile 26 061 \$, Subvention TECQ 125 056 \$.

Dépenses 2020 :

- Maire : Rémunération de 5 550 \$ et allocation de dépenses de 2 775 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 850 \$ et allocation de dépenses de 925 \$
- Sécurité civile : 25 328 \$ de moins que le budget
- Voirie : 50 927 \$ de moins que le budget et hiver : 19 547 \$ de plus

Revenus totaux : 1 402 141\$ Dépenses totales : 1 399 933 \$ Surplus de l'année 2020 : 2 208 \$

Réalisations 2020 :

1. Souffleur : 45 670 \$
2. Asphalte rue Sirois : 151 846 \$
3. Nouveau trottoir Phase 2 : 88 788 \$
4. Achat d'une nouvelle unité d'urgence : 185 793.85 \$

Pour 2021 :

Poursuite des projets – Trottoirs Phase 3, Jeux d'eau et modules de Jeux et Centre des Loisirs.

Nous sommes toujours à l'affût de subvention disponible qui nous permettra différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, maire

États financiers 2020
déposés réunion du 7 avril 2021
Municipalité de Lac-des-Aigles

REVENUS 2020

Recettes de sources locales : 29 %

Taxes foncières	296 833
Surtaxe terrains vagues desservis	855
Taxe aqueduc	24 110
Taxe égouts	31 883
Matières résiduelles	34 276
Taxes fosses septiques	8 520
Recyclage	<u>14 209</u>
	<u>410 686 \$</u>

Paiements tenant lieu de taxes : 1 %

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>10 346 \$</u>
--	-------------------------

Transferts : 48 %

Péréquation	198 833
Transferts (séc. civile, dotation, Covid-19)	33 034
Ent. du réseau routier local et subvention	141 434
Subvention taxe essence	273 975
Autre transfert (patinoire)	<u>25 218</u>
	<u>672 494 \$</u>

Services rendus : 20 %

Services rendus aux org. munic.	27 939
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	168 974
Revenu éolien et autres	54 146
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	16 810
Parc Natur'Ailes	<u>11 539</u>
	<u>279 408 \$</u>

Imposition des droits : 2 %

Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>29 207 \$</u>
---------------------------------------	-------------------------

TOTAL DES REVENUS : 1 402 141 \$

Excédent à des fins fiscales : 2 207 \$

CHARGES 2020

Administration générale : 19.6 %

Législation	27 557
Gestion financière et greffe	158 765
Évaluation	23 753
Autres (Dons, Subventions commerces,)	<u>64 938</u>
	<u>275 013 \$</u>

Sécurité publique : 7.9 %

Service de police	28 154
Sécurité incendie	81 564
Sécurité civile et Croix rouge	<u>432</u>
	<u>110 150 \$</u>

Transport : 21.5 %

Voirie municipale	121 678
Enlèvement de la neige	170 720
Éclairage des rues	5 765
Signalisation, circulation	667
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 539</u>
	<u>300 369 \$</u>

Hygiène du milieu : 7.5 % du budget

Réseaux distribution de l'eau	17 269
Fosses septiques (Quote-part)	441
Réseaux d'égouts	38 127
Gestion des matières résiduelles	34 064
Gestion des matières recyclables	<u>14 887</u>
	<u>104 788 \$</u>

Santé et bien-être : 0.1 %

OMH et quote-part santé	<u>1 337 \$</u>
-------------------------	------------------------

Aménagement, urbanisme et développement : 1.9 %

Urbanisme et zonage	11 353
Agents et Quote-part MRC dév.	10 536
Embellissement - Fleurs	<u>4 342</u>
	<u>26 231 \$</u>

Loisirs et Culture : 6.6 %

Édifice municipal	19 321
Plage	7 636
Parc Natur'Ailes	16 271
Parc Belvédère	3 339
Loisirs Été - Hiver	32 087
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 833
Pavillon	6 109
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>4 538</u>
	<u>92 134 \$</u>

Frais de financement : 0.6 %

Intérêts Dette à long terme	7 827
Frais	<u>1 224</u>
	<u>9 051 \$</u>

Autres activités financières : 34.3 %

Remboursement en capital	34 985
Équipements incendie, bunkers	19 035
Souffleur	45 670
Terrain industriel	21 696
Génératrice - MSP	29 259
Investissement – TECQ	305 783
Autres investissements	<u>24 433</u>
	<u>480 861 \$</u>

TOTAL CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 1 399 934 \$

INFORMATIONS MUNICIPALES (Mars-avril-mai 2021)

Résolution 55-21 FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes aux postes de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : Soit l'inspecteur municipal ainsi qu'un employé aux travaux publics.

Résolution 56-21 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU CDL POUR PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU NORD-DU-LAC

Considérant que le CDL veut développer une zone de villégiature au Nord du Lac ;

Considérant que ce développement aidera à la vitalisation de la municipalité ;

Considérant les commentaires de la CPTAQ qui suivent : « Selon l'argumentaire versé au dossier, seulement huit permis de construction pour une utilisation résidentielle ont été émis sur le territoire municipal entre 2007 et 2018, dont deux pour la reconstruction ou le déplacement d'un chalet. De plus, selon les données de l'ISQ, du MAMH et de Statistiques Canada, la MRC de Témiscouata et la municipalité de Lac-des-Aigles montrent une décroissance démographique et sont en dévitalisation. À cet égard, nul doute que l'acceptation de cette demande aura un impact significatif sur le développement économique régional et municipal et participera à créer des conditions socio-économiques favorables à la viabilité de la collectivité. Selon l'argumentaire de réponse déposé au dossier, en une semaine, 21 personnes ont montré un intérêt à faire l'acquisition d'un terrain sur les rives du lac des Aigles, à la suite de l'appel d'intérêt public réalisé par la Municipalité sur Facebook. La liste des personnes intéressées également au dossier montre que 6 de ces 21 personnes résident à Lac-des-Aigles, 7 sont résidents d'autres municipalités de la MRC de Témiscouata ou de la MRC voisine des Basques, 7 proviennent d'ailleurs au Québec, et enfin, une dernière personne est de provenance inconnue. Indéniablement, le pourtour du lac des Aigles est attractif. »

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles supporte financièrement le CDL dans ce projet pour un montant de 40 000 \$ et ce, à même son budget de fonctionnement 2021. La directrice générale atteste que la municipalité possède les fonds suffisants. Le déboursé ne sera fait que lorsque le projet sera avancé et qu'une demande officielle soit faite par le CDL.

Résolution 58-21 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD – SÉCURITÉ INCENDIE 2020

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le tableau de bord en sécurité incendie 2020 tel que préparé par le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles, M. Francis Lavoie.

Résolution 62-21 RENOUELEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2021 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 75 \$ pour 2021. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande des arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 22 mai au garage municipal à compter de 8 h. Si la situation le permet. Le responsable de l'activité sera M. Simon Bois, conseiller au siège # 5.

Que la directrice générale soit mandatée pour monter le projet (en se basant sur la demande de 2020) dès que le formulaire sera disponible sur le site de l'Association ou selon la façon que l'Association adoptera considérant le COVID-19.

Résolution 66-21 HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le journal Infodimanche nous offre de faire un hommage aux bénévoles dans leur édition de Pâques celle du 31 mars prochain dans une section spéciale « À Pâques, nous leur disons merci! ».

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire un hommage aux membres du Comité de la bibliothèque, Lise Leblanc et son équipe de bénévoles pour 1/8 de page dans le journal Infodimanche au coût de 195 \$.

Résolution 80-21 RAPPORT DES ASSURANCES

Visite des assurances le 9 mars : Visite de tous les immeubles d'une valeur de plus de 100 000\$.

Reçu le rapport le 11 mars contenant 18 conseils et 9 recommandations (90 jours pour effectuer les travaux recommandés) soit à faire d'ici le 7 juin 2021.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse les recommandations dans les délais requis et les conseils progressivement, comme vérifier la fournaise au garage municipal, du revêtement du plafond, remplacer le réservoir à eau du garage incendie (+ de 10 ans), aux Loisirs installer une affiche « Pas de friture », changer la prise près du lavabo, au sous-sol, extincteur, dans toutes les salles afficher la capacité maximale, ramoner la cheminée au chalet # 3, ...

INFORMATIONS MUNICIPALES (Mars-avril-mai 2021)

Résolution 81-21 GARAGE MUNICIPAL

Recommandation des assurances : Remplacer le chauffe-eau. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission telle que déposée par Construction Étienne Leblanc-Breault inc. pour la rénovation de la salle de bain au garage municipal. Que ces travaux soient payés à même le budget de fonctionnement 2021.

Résolution 87-21 GUICHET AUTOMATIQUE (SUIVI SONDAGE, AUTORISATION, ...)

La municipalité de Lac-des-Aigles avait glissé une feuille de sondage dans son Bulletin municipal sorti le 15 mars. Les gens avaient jusqu'au 2 avril pour apporter leur sondage à la municipalité. Le sondage demandait si les gens souhaitaient que la municipalité fasse la location ou l'achat d'un guichet, et s'ils accepteraient de payer les frais relatifs à son utilisation soit (2.50 \$/transaction) et à quelle fréquence l'utiliserait-il ? À l'expiration du délai soit le 2 avril la municipalité avait reçu 44 sondages complétés.

Question 1 : Que la municipalité achète ou loue un guichet : Oui : 57 % Non : 41 %

Question 2 : Si le guichet ne sert qu'à faire des retraits et frais de 2,50 \$ / utilisation, croyez-vous utiliser le guichet ?

Oui : 52 % Non : 42 %

Question 3 : À quelle fréquence : 52 % de 1 à 5 fois et 40 % occasionnel

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, suite à l'analyse des réponses reçues au sondage, ne retienne pas le projet de guichet.

Résolution 89-21 ARROSAGE DES JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif d'offre d'emploi à 150 \$/ semaine pendant 14 semaines environ pour l'arrosage des fleurs. Qu'elle demande une proposition pour effectuer l'entretien des fleurs, arbustes aux entrées du village (2), ceux du Parc belvédère, du Parc d'exercice ainsi que des fleurs sous l'enseigne.

Résolution 95-21 ADHÉSION TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

Courriel reçu le 11 mars de info@tcbbbsl.org

La Municipalité de Lac-des-Aigles est invitée à devenir membre de la **Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL)** ou à continuer d'en être membre. Cette instance de concertation à but non lucratif est un acteur collectif régional né d'une volonté commune des acteurs du secteur bioalimentaire de la région. Elle regroupe des organisations représentant ou soutenant les différents maillons du système bioalimentaire bas-laurentien. Le **plan régional de développement bioalimentaire 2020-2025 (PRDB)**, fruit d'une consultation et d'une concertation sans précédent (300 personnes provenant de plus d'une centaine d'organisations y ont participé), vient tout juste d'être officiellement lancé. Vous trouverez ci-joint le dépliant de présentation sommaire de ce plan. Ce dernier est l'un des principaux dossiers suivis par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. C'est notre plan collectif régional et chaque organisation œuvrant dans le **domaine du développement local et communautaire en soutien au secteur bioalimentaire**.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL) au montant de 100 \$ pour 2021.

Résolution 102-21 PROJET CENTRE DES LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre de services du Groupe Architecture MB Inc. pour notre projet de réfection du Centre des Loisirs Diane Roy au montant de 9 063.85 \$ plus taxes pour esquisse, révision des plans, estimation préliminaire et services en mécanique/électricité. N'incluant pas de Plans et devis.

Résolution 109-21 CANDIDATURES REÇUES ET RETENUES

Le maire explique que suite à la publication d'un appel d'offres d'emplois pour 2 postes d'animateur (trice) camp de jour le 8 avril, à la fin du délai pour soumettre sa candidature soit vendredi, le 23 avril à 12 h, la municipalité avait reçu 4 candidatures soit celle d'Ariane Sirois, de Jennifer Chagnon et de Maryse Nadeau de Lac-des-Aigles ainsi que celle de Cynthia Ouellet, de St-Médard. Lettre de Cindy Simard nous informant qu'elle a retenu Mlles Ariane Sirois et Jennifer Chagnon de Lac-des-Aigles.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise la sélection effectuée par l'animatrice Cindy Simard, soit celle d'Ariane Sirois et de Jennifer Chagnon. Qu'elle remercie les autres candidates pour leur intérêt. Qu'elle les inscrive aux formations (si besoin). Et leur rembourse leur frais de déplacement et de repas (covoiturage) sur présentation de pièces justificatives.

Quelle mandate le maire et la directrice générale à signer leurs contrats respectifs.

INFORMATIONS MUNICIPALES (Mars-avril-mai 2021)

Résolution 110-21 SUBVENTION EMPLOI-ÉTÉ

Notre demande de financement (Réso 318-20) dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée pour 1 animatrice sur les 4 demandes. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice-générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale à signer l'entente et tout document relatif à cette subvention.

Résolution 111-21 POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE - DÉMISSION

Mme Cindy Simard nous a remis une lettre de démission le 12 avril. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission et se questionne sur la suite pour ce poste partagé d'une ressource en loisirs et culture entre Biencourt, Squatec et LDA, dû à l'abandon de 2 candidats sur 2.

Résolution 112-21 ENTENTE

Une entente sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisirs et culture - Coordonnatrice - Ressource partagée Biencourt, Squatec et LDA a été signée en mars 2020. ARTICLE 7 DURÉE : Cette entente a une durée d'un an renouvelable année après année en décembre de chaque année. Si l'une des parties veut mettre fin à l'entente, elle doit le signifier aux autres parties par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signifie son intention à mettre fin à l'entente aux municipalités de Biencourt et Squatec. Que cette résolution soit envoyée par courrier recommandé à chacune des parties, au plus tard dans la semaine du 10 mai.

Résolution 113-21 CANDIDATURES – ARROSAGE DES JARDINIÈRES, ENTRETIEN DES FLEURS, ..

Le maire explique que suite à la publication d'un appel d'offre le 8 avril pour l'arrosage des jardinières à contrat, à la fin du délai pour offrir sa candidature jeudi, le 29 avril à 16 h, la municipalité avait reçu 1 candidature soit celle M. Gérard Dutil. Pour l'entretien des arbustes et fleurs sous l'enseigne, aux entrées du village (2), au Parc belvédère, au Parc d'exercice, ... il demande un montant de 120 \$/mois pendant 5 mois pour un total pour les jardinières de 2 240 \$ et les arbustes et fleurs de 600 \$ pour un grand total de 2 840 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la seule candidature reçue soit celle de M. Gérard Dutil et en accepte tous les termes. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ce contrat.

Résolution 117-21 REPROFILAGE DES FOSSÉS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le contrat de gré à gré à Excavation Régis Bérubé pour le reprofilage des fossés au rang 1 jusqu'à la route du rang Bédard environ 1.5 km.

Résolution 118-21 RECHARGEMENT RANG 1

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande un prix à Exc. Jean-Guy Roy inc. pour 300 voyages de 0 ¾ tamisé et 100 voyages de gravier non tamisé pour base de la route et un voyage au garage comme témoin chargé par 1 camion d'Exc. Jean-Guy Roy inc. et 1 camion municipal. Un devis de soumission sera envoyé à Exc. Jean-Guy Roy inc. Et autorise la location d'un compacteur. Travaux coordonnés par le contremaître municipal pour la livraison du matériel, ...

Résolution 119-21 VENTE DU TAMISEUR

Tamiseur 1998 MARK 11 acheté en 2013 à 51 738.75 \$ de Powerscreen Canada (au net 47 244.38\$)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse la mise en vente de notre tamiseur à un prix plancher de 30 000 \$.

Résolution 123-21 INAUGURATION DU PARC BELVÉDÈRE – ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Lundi, le 28 juin Inauguration du parc belvédère de la Route des Monts-Notre-Dame à 14 h. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe un budget de 1 000 \$ pour l'activité en collaboration avec l'équipe de la Route des Monts Notre-Dame. En collaboration avec la route des Monts-Notre-Dame. Qu'elle fasse un envoi collectif pour inviter toute la population. Et qu'elle confirme qu'elle souhaite offrir comme prix: 2 nuitées (1 fin de semaine) au Parc Natur'Ailes.

Résolution 125-21 CASTORS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Robert Caron comme piégeur certifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour la capture des castors et le démantèlement des barrages.

Résolution 126-21 MÉRITAS 2020-2021 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière pour la remise de bourses aux élèves lors du Gala Méritas 2020-2021 de 100 \$ à l'école secondaire de la Vallée-des-Lacs.

Correspondance (Mars-avril-mai 2021)

1. Reçu copie de la lettre que M. André Bossé a envoyé à la directrice de la Caisse Mme Véronique Pelletier, concernant la fermeture du point de service de Lac-des-Aigles.
2. Reçu par courriel de la Municipalité de Squatec la lettre de réponse positive du Ministère des Affaires municipales pour une subvention de 7 750 \$ dans le cadre du programme « Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité » pour le projet « Étude d'opportunité pour la mise en commun des services en loisir. Suite à l'envoi du projet – Réso 176-20 en juillet 2020).
3. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy un chèque de 6 778 \$ en paiement de la 1^{ère} tranche pour le service de sécurité incendie pour 2021.
4. Reçu de la MRC Rimouski-Neigette un chèque de 5 202 \$ pour le service incendie pour 2021.
5. Reçu appel du MTQ nous informant que des travaux auront lieu cet été, changement d'un ponceau entre Lac-des-Aigles et Squatec. Chantier de 12 à 16 semaines de juillet à septembre. Feux de circulation. Déviation et pont temporaire.
6. Le CALAC du KRITB – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, aide les femmes et adolescentes de 14 ans et plus qui ont été victimes de violences sexuelles récentes ou passées. Nouveau site web : calacsdukrbtb.ca.
7. Reçu courriel le 9 mars, d'Aurélien Turcotte et Alexandre Gobeil, de remerciement pour le support financier que nous leur avons fait pour leur projet. Nous sommes allés chercher le 6 mars nos premières agnelles (voir photo). Grâce à vous, notre rêve de se démarrer en production agricole se réalise ! Nous voulons aussi vous annoncer que nous attendons une petite fille pour le mois de juillet. La relève déjà en route.
8. Reçu par dépôt direct le 15 mars un montant de 288 594 \$ pour notre programmation TFCQ 2019-2024.
9. Reçu un chèque le 23 mars de 10 000 \$ pour notre projet dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA), achat de portables, télévision et formation donnée par la caisse.
10. Reçu par dépôt direct le 31 mars un montant de 8 144 \$ correspondant à la deuxième et dernière tranche d'aide pour la COVID-19.
11. La MMQ nous versera une ristourne de 1 635 \$ pour 2020.
12. Reçu courriel le 19 mars suite à une demande de suivi faite par Nadia, que Playtec prévoit terminer nos jeux d'eau tôt en saison dès que la dalle sera accessible et libre de neige. Nos projets (parc et jeux d'eau) seront livrés et fonctionnels en mai 2021.
13. Courriel de la FQM nous informant que la vice-première ministre et ministre de la sécurité publique reportera le paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec du 30 septembre au 1^{er} décembre 2021.
14. Information de la FUSION de l'École nationale des Pompiers du Québec et de l'École nationale de Police du Québec.
15. Reçu par courriel une lettre de remerciement du MAMH aux employés municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la population puisse continuer d'avoir accès à ses services, et ce, en toute sécurité.
16. Information reçue de nos assurances que la FQM Assurances devient le distributeur exclusif des produits d'assurance de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
17. Courriel reçu le 22 avril à l'effet que le directeur, depuis le 13 mars 2019, de la Sûreté du Québec direction du District Est, M. Luc Belzile quitte la Sûreté pour occuper un nouveau poste de directeur de la Direction de la sécurité des réseaux de transport à Montréal. Le nouveau directeur est l'inspecteur M. Alain Bernier qui est en place depuis le 8 mars.
18. Information reçue à l'effet que la Ville de Rimouski a ouvert un nouveau bâtiment du Centre des services animaliers de Rimouski. Des ententes sont en processus pour desservir d'autres municipalités.
19. Reçu un CV d'Alyson Lavoie pour un poste d'adjointe administrative.

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2021 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 24 mars 2021

2^e versement : 22 juin

3^e versement : 20 septembre

ÉLECTIONS MUNICIPALES – INFORMATIONS

À l'automne 2021, des élections municipales en bloc auront lieu partout au Québec. Au Lac-des-Aigles 7 sièges seront donc en élection soit celui du maire et des 6 membres du conseil. Tous les propriétaires non-résidents de Lac-des-Aigles ont reçu, avec leur compte de taxes, des avis publics d'élections soit celui de la MRC et celui de la Municipalité accompagnés des formulaires de demandes soit le formulaire SMR-9.1 (procuration) ou SMR-9.2 (inscription).

Comme électeur

Conditions à remplir pour exercer son droit de vote : *Pour exercer votre droit de vote, vous devez, au moment de voter, être un électeur ou une personne habile à voter de la municipalité et être inscrite sur la liste électorale aux fins de l'élection municipale.*

Changement d'adresse ou d'identité : *Le personnel du [Centre de renseignements](#) du Directeur général des Élections (DGE) peut procéder à votre changement d'adresse ou d'identité sur la liste électorale permanente. Par mesure de protection, vous aurez à fournir des informations sur votre identité et, au besoin, nous transmettre une photocopie d'une pièce d'identité. Sur demande, vous pouvez également obtenir un avis de confirmation de votre changement d'adresse. **De plus, vous pouvez aviser par Internet six ministères et organismes en une seule démarche, en utilisant le [Service québécois de changement d'adresse](http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/changement-adresse/Pages/service-quebecois-changement-adresse.aspx) au <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/changement-adresse/Pages/service-quebecois-changement-adresse.aspx>***

Si vous avez changé d'adresse, veuillez vérifier auprès du Directeur Général des Élections du Québec (DGE) pour que votre changement soit fait et que votre nom apparaisse bien sur la future liste électorale de Lac-des-Aigles.

Courriel	info@electionsquebec.qc.ca
Téléphone	418 528-0422 ou le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)
Télécopieur	418 643-7291 ou le 1 866 225-4095 (aucuns frais au Québec)

Comment se porter candidat

Choix d'un poste : *Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.*

Condition d'admission : *Pour ce faire, lors d'une élection générale, la personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins douze mois, le premier septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, au moins douze mois à la date de la publication de l'avis d'élection.*

Déclaration de candidature : *Le formulaire de déclaration de candidature seront disponibles au bureau du président d'élection de la municipalité à compter de l'avis d'élection.*

Période pour déposer sa candidature : *La période pendant laquelle une personne peut déposer au bureau du président d'élection sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, débute le 51^e jour et se termine à 16 h 30 le 37^e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin, en 2021 la période sera du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 à 16 h 30. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection. Attendre que les avis publics soient affichés et vérifier les dates exactes.*

**VOTE PAR CORRESPONDANCE – NOUVEAUTÉS ÉLECTIONS 2021
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Le vote par correspondance est offert aux électeurs domiciliés qui sont inscrits sur la liste électorale municipale.

Pour être admissibles au Vote par correspondance

- ✓ être en isolement décrété par la Santé publique
- ✓ OU être incapable de se déplacer pour des raisons de santé.

Les personnes voulant se prévaloir de ce droit, doivent en faire la demande à la présidente d'élections soit verbalement ou par écrit.

1^{er} Pour les personnes en isolement décrété par la Santé publique

Leur demande peut se faire à compter du 17 octobre 2021

2^e Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé

Leur demande pourra être faite à compter d'aujourd'hui et ce, jusqu'au 27 octobre

Les bulletins de vote peuvent être postés à partir de la date du dépôt de la liste électorale le 4 octobre et avant le 28 octobre. L'électeur a jusqu'au 5 novembre avant 16 h 30 pour retourner son bulletin de vote à la municipalité.

Pour informations : Francine Beaulieu, présidente d'élection, Municipalité de Lac-des-Aigles
Téléphone : 418 779-2300 poste 24 ou par courriel : info@lacdesaigles.ca

JEUX D'EAU – RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

Extrait du règlement # 170-20 sur les jeux d'eau.

ARTICLE 5 : IL EST INTERDIT :

- ✓ D'apporter des contenants de verre ou tout accessoire sur la dalle de béton
- ✓ De bousculer autrui
- ✓ De courir, de manger ou de boire sur la dalle de béton
- ✓ De se promener avec des objets roulants (vélo, patin à roulettes, etc.)
- ✓ De grimper sur les jeux d'eau ou de les endommager
- ✓ De s'asseoir sur le drain au centre de la dalle
- ✓ De laisser un animal pénétrer dans l'aire de jeux

JUIN 2021 INFO BIBLIOTHÈQUE

La contagion lecture (expositions de beaux albums pour les petits du 14 juin au novembre 2021)

Cette contagion lecture a comme objectif d'initier les jeunes enfants au plaisir de lire. Les petits pourront ainsi à l'aide des adultes, s'initier au monde merveilleux de la lecture, du conte et de l'imaginaire. Les adultes prendront plaisir à découvrir les albums magnifiques qui se trouvent dans cette contagion. Le plaisir de lire se partage en famille et nous souhaitons que tous en soient grandement contaminés.

Club de lecture d'été Desjardins 2021 La forêt enchantée

À chacune des visites à sa bibliothèque cet été l'enfant recevra une pochette pour y ranger ses 5 signets, ses 6 fiches d'activités, ses cartes à collectionner (1 par semaine) et ses créations.

Chaque enfant recevra 1 coupon par semaine pour participer aux tirages local et régional.

BUT : Le but du club de lecture d'été est d'inciter les jeunes à lire au cours de leur été (et nous savons à quel point la lecture est recommandée chez les jeunes pendant la période estivale !)

Livres à gros caractères

Les livres à gros caractères sont destinés à ceux et celles qui ont :

- Un problème de vue
- Envie d'un meilleur confort de lecture,
- Des difficultés d'apprentissage,

Nous en avons quelques-uns à la bibliothèque et nous pouvons en faire venir par demande spéciale au CRSBP. Demander notre cartable pour faire vos choix.

 **Nouveaux Livres achetés du 12 mars au 14 juin 2021**

Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
	Le week-end compliqué de Maude et Léa Olivier	Catherine Girard-Audet
Tome1	Les mopettes	Marie Potvin
Tome 5	Lucie la mouffette qui pète (les achigans tannants)	Shallow et Vannara
Tome 9	Textos et cie (Des projets plein la tête)	Geneviève Guilbault
Tome 11	OMG (tu me manques)	Catherine Bourgault
Tome 14	Les filles modèles (nouveaux liens)	Marie Potvin

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 7	Le Nightingale sous le givre	Donna Douglas
Tome 3	Lara	Marie-Bernadette Dupuy

 **Horaire de la bibliothèque !**

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

PS : La bibliothèque sera fermée les lundis 19 et 26 juillet ainsi que les mercredis 21 et 28 juillet (vacances de la construction)

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un été rempli de soleil.

Conseils pour une saison du BBQ en toute sécurité



Après autant de mois en confinement, plusieurs personnes ont hâte de se rassembler autour d'un bon repas préparé au barbecue. Cependant, si votre appareil n'a pas servi pendant une longue période, **vous devez le vérifier avant de l'utiliser.**

Regardez si :

- les brûleurs ou les tubes métalliques près des brûleurs sont obstrués
- les raccords et les tuyaux sont endommagés ou fuient
- le joint d'étanchéité est endommagé
- il n'y a pas de dépôts importants de gras sur les briquettes

Les brosses à barbecue

À force d'être utilisées à répétition, les brosses à poils métalliques très populaires pour nettoyer les grilles de barbecue peuvent perdre des poils. Ces poils en métal, s'ils sont ingérés par accident, peuvent causer de graves risques pour la santé.

Afin de réduire le risque de problèmes liés à votre brosse à poils métalliques, vous devriez :

- examiner régulièrement votre brosse pour voir s'il y a des signes de dommage;
- vérifier les grilles et les aliments cuits sur le BBQ à la recherche de poils en métal qui se sont détachés;
- changer régulièrement de brosse pour éviter les problèmes liés à l'usure;
- arrêter d'utiliser votre brosse si des poils se détachent ou collent à la grille.

Quelques consignes de salubrité, afin d'éviter les intoxications alimentaires :

Évitez la contamination croisée. Servez-vous d'ustensiles, de planches à découper et de vaisselle, différents pour la viande crue et la viande cuite. Les bactéries que contient le jus de viande crue peuvent contaminer les aliments que vous avez fait cuire soigneusement et peuvent causer une intoxication alimentaire.

Températures de cuisson sûres pour les viandes les plus populaires :

- **Volaille.** La consommation de poulet peut causer des intoxications alimentaires si ces viandes ne sont pas conservées, préparées et cuisinées de manière appropriée. Vous devez faire cuire la volaille à une température interne sécuritaire pour tuer les bactéries. La température de cuisson interne pour des morceaux est de 74 °C (165 °F) et de 82 °C (180 °F) pour une volaille entière.
- **Bœuf, veau et agneau.** La consommation de viande hachée crue peut être particulièrement dangereuse, car la viande peut être contaminée par des bactéries comme E. coli. Pour obtenir une viande mi-saignante, cuisez-la jusqu'à 63 °C (145 °F); pour une cuisson à point, 71 °C (160 °F); pour une viande bien cuite, 77 °C (170 °F). La température sécuritaire de cuisson interne de la viande hachée est 71 °C (160 °F).
- **Poissons et fruits de mer.** La température de cuisson interne du poisson doit être de 70 °C (158 °F). Pour ce qui est des fruits de mer, elle doit être de 74 °C (165 °F).
- **Porc.** Que vous fassiez cuire du jambon, une longe de porc ou des côtes levées, des morceaux ou une pièce entière de porc, la température de cuisson interne doit atteindre 71 °C (160 °F).

Utilisez un thermomètre numérique, à la fois rapide et précis. Insérez-le dans la partie la plus épaisse de la viande jusqu'au centre, en évitant les os. Vérifiez la température de chacun des morceaux de viande.

Maganga Lumb, Directrice régionale, Direction des communications et des affaires publiques Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada - région du Québec Tél. : (514) 496-4663



Lutte à la berce du Caucase et la berce spondyle Les travaux se poursuivent au Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 1^{er} juin 2021 – Les organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent poursuivent cet été les travaux de lutte et d'éradication de la berce du Caucase et de la berce spondyle, deux plantes exotiques envahissantes dont la sève contient des toxines. Les personnes qui croient voir ces plantes sont invitées à communiquer avec l'OBV de leur territoire afin que l'arrachage de ces dernières soit effectué en toute sécurité. Une somme d'un peu plus de 45 000 \$ est injectée pour la réalisation de ces importants travaux, grâce à une entente de collaboration entre le Collectif régional de développement, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent et le CN.

La sève de la berce du Caucase et de la berce spondyle (commune) contient en effet des toxines pouvant causer des brûlures cutanées sur une personne lorsque sa peau est exposée au soleil. Les actions de lutte et de contrôle des équipes spécialisées se traduisent notamment par l'arrachage des plants avec extraction de la racine et par la coupe des fleurs avant que les graines ne soient relâchées. Le personnel des OBV est formé pour réaliser ce travail de façon efficace et sécuritaire avec les équipements de protection requis. Celui-ci est également habilité à distinguer les berces du Caucase et spondyle de la berce laineuse, une plante indigène du Québec qui est similaire aux deux autres, mais pour laquelle aucune action d'éradication n'est requise.

Déployées pour une cinquième année, ces actions de lutte s'avèrent efficaces, car la berce du Caucase est de moins en moins observée dans la région. Quant à la berce spondyle, elle est présente de façon importante dans la MRC de La Matapédia et se propage actuellement très rapidement, alors que des plants ont été repérés dans les MRC de la Mitis et de La Matanie.

La collaboration des citoyennes et citoyens est importante

Si vous croyez apercevoir la berce du Caucase ou la berce spondyle ou pour toute autre question relative à ce sujet, communiquez avec l'organisme de bassin versant le plus près de chez vous :

- OBV de L'Islet et Rivière-du-Loup : veronique.furois@obakir.qc.ca
- OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (de Trois-Pistoles à Matane) : environnement@obv.nordestbsl.org
- OBV du fleuve Saint-Jean (Témiscouata) : projets@obvfleuvestjean.com
- OBV de Matapédia-Restigouche : direction@matapediarestigouche.org .

-30-

Source

Nancy Proulx
Agente régionale de communication
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
418-724-6440, poste 231
nproulx@crdbsl.org

Photos :

Berce du Caucase : OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
Berce spondyle : OBV de Matapédia-Restigouche

Conseils de prévention

Articles de fumeur



Le nombre de fumeurs ne cesse de diminuer mais les articles de fumeur restent à l'origine de nombreux incendies de bâtiments au Québec.

Pas de mégots dans les pots !

N'éteignez jamais une cigarette dans un pot à fleurs, une balconnière, dans de la terre noire, du paillis ou toute autre matière similaire. Ces matières sont composées de tourbe, de mousse et de copeaux combustibles. Elles contiennent également des engrais chimiques. Il s'agit de sources potentielles d'incendie lorsqu'elles sont en contact avec une source de chaleur. Il peut s'écouler jusqu'à quatre ou cinq heures entre le moment où une cigarette y est écrasée et l'apparition d'une première flamme. Lorsque vous devez éteindre un mégot de cigarette dehors, il est fortement recommandé d'utiliser un cendrier approprié aux risques extérieurs, comme les vents par exemple. À la maison, vous pouvez utiliser une boîte de conserve ayant une bonne profondeur, remplie de sable humide, qui repose sur une surface incombustible.

Bornes d'incendie



Les bornes d'incendie doivent en tout temps être dégagées pour les pompiers et leurs équipements. Elles doivent être libérées de tout obstacle sur une distance de 1,5 mètre.

Extincteur portatif



La majorité des incendies dans les résidences débutent dans la cuisine ou la chambre à coucher. Les principales causes d'incendie sont les feux de cuisson, les articles de fumeurs et l'électricité. Utilisez l'extincteur portatif seulement si l'évacuation des lieux est terminée, si vous avez appelé le 9-1-1 et si la situation ne présente aucun danger pour vous. Évitez d'utiliser l'appareil si la pièce est remplie de fumée. Un extincteur portatif sert à : Contrôler un début d'incendie et à Diminuer les dommages matériels reliés à un début d'incendie.

Choisir le bon type d'extincteur portatif

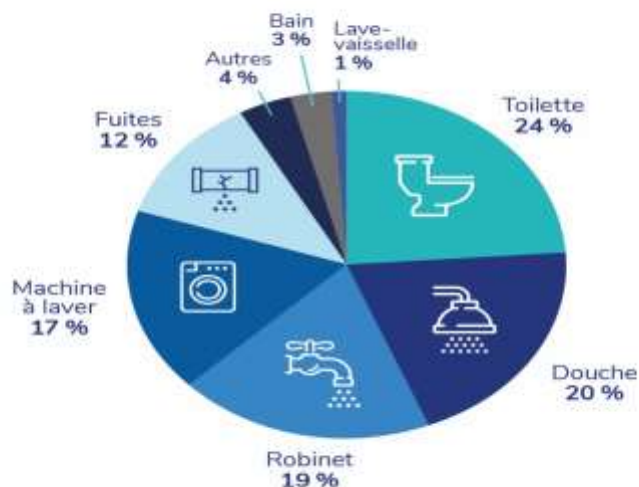
Il existe plusieurs types d'extincteurs portatifs sur le marché. Pour une utilisation résidentielle, achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC). Choisir un extincteur à poudre de type « A, B, C ». Ce type d'appareil peut éteindre des feux :

- de matériaux inflammables;
- de liquides ou de gaz inflammables;
- d'appareils électriques sous tension.

On s'informe auprès de la Brigade incendie de la municipalité pour plus d'informations.

Campagne Mon empreinte bleue

Répartition moyenne de la consommation résidentielle intérieure



Toilette

L'usage des toilettes est la plus grande source de consommation d'eau de votre résidence, mais représente également un excellent potentiel d'économie d'eau.

- Remplacez votre toilette régulière par une toilette certifiée WaterSense ou à faible débit. Un ménage de quatre personnes peut économiser plus de 60 000 litres par année avec ce petit geste.
- Réparer une toilette qui fuit empêchera de gaspiller de gros volumes d'eau. Une toilette qui fuit consomme jusqu'à 550 litres d'eau potable par jour, ce qui peut doubler votre consommation d'eau journalière.

Votre toilette fuit-elle ? Certaines fuites font un bruit qui peut être perçu, mais d'autres sont silencieuses. Pour déterminer si une toilette coule, verser deux ou trois gouttes de colorant alimentaire dans le réservoir. Si l'eau de la cuvette devient colorée après quelques minutes, c'est qu'il y a une fuite. La plupart du temps, la réparation d'une fuite peut être réalisée à faible coût.

Bain et douche

La douche est la plus grande source de consommation d'eau chaude de votre résidence. Économiser l'eau sous la douche vous permettra de réduire votre facture d'électricité.

- Privilégiez la prise de douches plutôt que celle de bains;
- Prendre une douche de 5 minutes vous permet d'économiser en moyenne 200 litres d'eau potable par semaine;
- Changer votre pommeau de douche régulier pour une pomme de douche certifiée WaterSense vous permet de réduire du quart la consommation d'eau sous la douche.

Extérieur

La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on irrigue en plein cœur de l'après-midi, alors que la chaleur est à son maximum, 60 % de l'eau s'évapore dans l'atmosphère avant qu'elle puisse être absorbée par les plantes.

Pour éviter ce gaspillage,

- Arrosez tôt le matin afin d'éviter les pertes d'eau dues à l'évaporation;
- Arrosez le plus près du sol possible et évitez l'arrosage par temps venteux.

Pour une consommation responsable :

- Informez-vous en visitant le site Web [Arroser tout en économisant l'eau potable au <http://www.arrosageeteconomiedeau.org/index.html>](http://www.arrosageeteconomiedeau.org/index.html). Cela vous aidera à garder un gazon et des plantes en santé en utilisant de bonnes pratiques d'arrosage et d'aménagement ainsi qu'en veillant à la récupération et à la réutilisation de l'eau dans votre jardin;
- Rappelez-vous que l'asphalte et les trottoirs ne poussent pas. Il n'est donc pas nécessaire de les arroser!



Projet subventionné par le programme : Nouveaux Horizons pour les aînés.

Murale décorative en textile

Un peu d'histoire. La technique de matelassage qui permet d'obtenir des couvertures chaudes s'implante au Canada à la fin du XVIII siècle grâce aux premiers colons venus des îles Britanniques et des États-Unis. Depuis la fin du XX siècle, la courtepointe a considérablement évolué pour devenir non seulement fonctionnelle, mais décorative. C'est dans cette dernière dimension que l'Association des Arts du Témiscouata veut attirer votre attention.

Le projet qui vous est offert aujourd'hui consiste à créer une murale décorative.

Les techniques de création des motifs d'une courtepointe sont variées. On les coud à la main ou à la machine en utilisant des variations de motifs. Deux épaisseurs de tissu renfermant un rembourrage et piquée en mouvements libres, à la main ou à la machine constituent les principes de base de la courtepointe.

Conditions liées à la réalisation de ce projet

Ce projet devra être réalisé sur une base individuelle par un maximum de quatre personnes dû à la Covid-19. L'expérience et le savoir-faire des autres seront des atouts appréciables.

Thème : Les armoiries ou logo de votre municipalité ou de votre communauté ou bien, tout autre idée la représentant soit par un paysage, un monument, un édifice reconnu et vérifiable, etc.

Matériel : Textile : coton, lin, soie, étoffe, polyester, nylon, feutrine, tricot, lainage, etc. Quelques accessoires peuvent y être intégrés selon la créativité : boutons, perles, bois, anneaux, etc. Attention à la surcharge !

Dimension : Minimale : 21 x 27 pouces Maximale : 24 x 30. Finition comprise.

Échéancier : 31 décembre 2021

Montant alloué pour le projet : 500\$ comprenant le matériel pour la fabrication de la murale, ainsi que les attaches et support nécessaires pour l'exposition. Un premier versement au montant de 100\$ serait versé au moment de l'acceptation du projet et un deuxième au montant de 400\$ à la réception de la murale.

Vous avez une grande liberté de porter le concept de courtepointe au-delà des paramètres dits plus traditionnels. Un vernissage est prévu afin de faire voir à toute la population les belles réalisations.

Si le projet vous intéresse, complétez le formulaire d'inscription à la page suivante (19).

Pour informations supplémentaires :

Francine Viel	418 853-3268
Benoît Belzile	581 337-7072
Jeannot Raymond	418 853-6614



Formulaire d'inscription au projet de la murale décorative

Date limite pour soumettre votre candidature : le 30 juin 2021

Nom de la municipalité (communauté) : _____

Nom de la responsable : _____

TEL : _____ CELL : _____

Courriel : _____

Noms des personnes de l'équipe :

Description du thème choisi :

Notre équipe est intéressée par ce projet et en accepte toutes les conditions.

Signature de la responsable : _____

P.S. Dans le cas où il y aurait plus d'une inscription par municipalité ou communauté, une sélection sera faite par le comité de l'Association des Arts du Témiscouata.

À retourner **avant le 30 juin 2021** à l'adresse postale suivante :

Association des Arts du Témiscouata
369, rue Principale, Dégelis, QC
G5T 2G3

Ou par courriel à arts.temiscouata@gmail.com



Reçu par courriel de la MRC cboucher@mrctemis.ca le 08-04-2021 à 15 h 35

La sécurité en vélo

Avec l'arrivée du beau temps, nous allons voir apparaître les vélos sur nos routes. Cette belle activité apporte malheureusement son lot de risques et chaque année nous avons de malheureux accidents sur nos routes.

C'est pour cette raison que nous profitons de cette période pour vous donner des conseils de sécurité pour pratiquer cette activité de façon le plus sécuritaire.

En vélo assurez-vous d'être visible et d'établir un contact visuel avec les conducteurs des véhicules pour être certain qu'il vous a bien vu. Pour y arriver, équipez le vélo de réflecteurs et portez des vêtements voyants ou réfléchissants ou un dossard.

En vélo il est interdit de rouler sur les trottoirs car ils sont réservés aux piétons. Il est aussi obligatoire de rouler dans le sens de la circulation, sauf s'il y a signalisation contraire. Il faut également circuler en file indienne.

Le cycliste doit se conformer en tout temps aux panneaux et aux feux de circulation. Il doit par exemple s'immobiliser complètement à un feu rouge ou à un panneau d'arrêt, même si la voie est libre.

Toujours signaler ses intentions d'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers.



Il est également interdit :

- de transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet.
- de circuler en ayant un animal ou un objet qui obstrue la vue ou gêne la conduite du vélo.
- de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues en circulant.

Pour avoir plus d'informations vous pouvez consulter le site de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca vous allez dans menu 'sécurité routière', 'moyen de déplacement' et choisir 'vélo'.

Nous vous souhaitons de belles randonnées et soyez prudents.

Au Témiscouata, de quel transport ai-je besoin ?

Transport collectif

- Pour se déplacer **dans sa municipalité**.
- Pour se déplacer **vers une autre municipalité** du Témiscouata.
- Les embarquements et débarquements se font dans des **endroits publics**.

Transport Inter-MRC :

- Pour se déplacer du Témiscouata vers Rivière-du-Loup.

Transport adapté

- Pour les personnes ayant une **incapacité significative** et persistante.
- Une demande d'admission doit être remplie. Contactez-nous pour l'obtenir.
- C'est un service **porte-à-porte**.

Accompagnement transport Pour rendez-vous médicaux


Le service vous permet d'être accompagné lors de vos rendez-vous vers les services de santé en toute sécurité.

Un bénévole vient vous chercher à la maison, vous conduit jusqu'à votre rendez-vous, puis vous raccompagne à votre domicile.

- Pour les personnes demeurant à domicile ayant des limitations qui restreignent leur autonomie.
- Âgées de **65 ans et plus**.
- Âgées de **64 ans et moins** référées par un établissement de santé.


Obligatoire :

- Avoir besoin d'accompagnement.
- N'avoir personne dans votre entourage pour vous accompagner.




Roulami
Transport adapté et collectif

- 418 899-2189
- 1 800 350-2189
- accueil@transportroulami.ca
- Réservation avant 14 h, au moins une journée avant votre déplacement
- Horaire simplifié au verso
- Téléphonnez pour connaître les tarifs



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
RÉGION TÉMIS

- 418 853-2546
- cabtemis@qc.aira.com
- www.actionbenevolebsl.org/temiscouata
- Réservation 48 heures avant
- Tarif selon le kilométrage




211
Assistance téléphonique

Composez le 2-1-1 et un agent vous aidera à trouver le bon transport pour vous.

www.211quebecregions.ca

<h3 style="text-align: center;">Autobus Maritime Bus</h3> <p>Ce transporteur fait la navette entre le Nouveau-Brunswick et Rivière-du-Loup avec des arrêts à différents endroits au Témiscouata.</p> <p style="text-align: center;">maritimebus... 1 800 575-1807</p>	<h3 style="text-align: center;">Transports spéciaux pour groupes</h3> <p style="text-align: center;">Transport de groupe pour vos excursions.</p> <p>Groupe Enesco 418 899-6248 www.groupeensco.ca info@groupeensco.ca</p> <p>Autobus Biencourt Inc. 418 499-2371 Autobus Laforest 418 851-5424 Autobus Gilles Cimon 418 862-8932</p> <p>Transport Rosaire Bouchard et Fils inc. Transport Rousseau 418 893-7326</p>	<h3 style="text-align: center;">Taxi</h3> <p style="text-align: center;">Dessert tout le Témiscouata, selon certains critères. 418 899-2878</p> <hr/> <h3 style="text-align: center;">TransAdapt</h3> <p style="text-align: center;">Service privé de transport médical et adapté pour vous accompagner à vos rendez-vous médicaux. transadapt19@hotmail.com 418 894-3206</p> <hr/> <h3 style="text-align: center;">Action 3e Âge du Transcontinental</h3> <p style="text-align: center;">Navette mensuelle de Rivière-Bleue vers Rivière-du-Loup. 418 863-7867</p>
--	---	---



Québec

En partenariat avec les Alliés pour la solidarité et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.



418 899-2189
1 800 350-2189

Pour réserver :

- Téléphonnez avant 14 h, au moins une journée avant votre déplacement.

Heures d'ouverture du bureau :

- Entre 8 h 30 et 16 h 30
- Du lundi au vendredi
- Sauf les jours fériés

Municipalités	Journées de service	Possibilités
<ul style="list-style-type: none"> • Auclair • Lejeune • St-Juste-du-Lac 	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi • Jeudi • Vendredi 	Possibilité de demi-journée : mardi, jeudi et vendredi
<ul style="list-style-type: none"> • Squatec • Biencourt • Lac-des-Aigles 	<ul style="list-style-type: none"> • Un lundi sur deux • Du mardi au vendredi 	Possibilité de demi-journée : mardi et mercredi
<ul style="list-style-type: none"> • Témiscouata-sur-le-Lac • Secteur Cabano • Secteur Notre-Dame-du-Lac • Dégelis 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 allers-retours dans la même journée • Du lundi au vendredi 	
<ul style="list-style-type: none"> • Packington • St-Jean-de-la-Lande • St-Marc-du-Lac-Long 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et jeudi 	Possibilité de demi-journée : mercredi
<ul style="list-style-type: none"> • St-Athanase • Pohénégamook • Rivière-Bleue • St-Eusèbe 	<ul style="list-style-type: none"> • Un lundi sur deux • Du mardi au vendredi 	Possibilité de demi-journée : mardi et jeudi
<ul style="list-style-type: none"> • St-Elzéar • St-Honoré • St-Pierre-de-Lamy • St-Louis-du- Ha! Ha! 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi et jeudi 	Possibilité de demi-journée : lundi

Document conçu par :
L'Alliance pour la Solidarité du Témiscouata
Transport Adapté et Collectif Roulami Inc.
accueil@transportroulami.ca
Année de création : 2021

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir 2021 à Lac-des-Aigles

- | | |
|------------------------------|--|
| Vendredi, le 25 JUIN | - Feux d'artifice à la plage pour la Saint-Jean-Baptiste |
| Lundi, le 28 juin à 14 h | - Inauguration de la Halte routière de LDA - Route des monts Notre- Dame |
| Lundi, le 5 juillet à 19 h30 | - Réunion du conseil au sous-sol du 75, Principale |
| Lundi, le 9 août à 19 h30 | - Réunion du conseil au sous-sol du 75, Principale |
| Mercredi, le 8 septembre | - Réunion du conseil au sous-sol du 75, Principale |

- HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ : Pour les VACANCES : DU 19 AU 30 JUILLET 2021

HORAIRE NORMAL DU BUREAU MUNICIPAL :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Les vendredis : Ferme à midi

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

HORAIRE : Lundi : de 13 h 30 à 15 h et Mercredi : de 19 h à 20 h 30

La bibliothèque sera fermée les lundis 19 et 26 juillet ainsi que les mercredis 21 et 28 juillet (vacances de la construction)

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne
M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT
M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean
Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)
M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie
M. Simon Bois, conseiller siège # 5
M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe	418 779-2300 poste 11
Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat	418 779-2300 poste 24
M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal	418 779-2300 poste 13 (Jeudi AM)
Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes	418 779-2739
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie	418-779-2119
M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier	418-509-8223
M. Yves Caron, opérateur/mécanicien	
Mme Maryse Nadeau, préposée aux travaux publics	
M. Louis-Ange Bouchard, employé sur appel	
M. Gérard Dutil, employé sur appel	
Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)	



NOUS VOUS SOUHAITONS UN MAGNIFIQUE ÉTÉ 2021 !